



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal**
République Française

**Séance du 26 septembre 2024
à 18 heures 30**

| Nombre de Membres (quorum : 14) | | |
|------------------------------------|----------|----------------------------|
| En exercice | Présents | Présents et représentés |
| 27 | 18 | 26 |

Date de la convocation
20/09/2024

Date de publication
30/09/2024

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - DEL NISTA Xavier - SALUZZO Joëlle - CUP Christine - GARREL Régine - COSTE Josiane - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - PENALVA Sylvain.

Procurations :

CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à LOUIS VASSAL Patrick.
RABERT Guylaine a donné procuration à RANC Sylvie.
FILLIERE Thierry a donné procuration à COSTE Josiane.
COUSTON Rémy a donné procuration à PILLOT Marion.
ADAM Carole a donné procuration à BOLIMON Lionel.
DUCLERCQ Jean-Pierre a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.
PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à FISCHER Lionel.
DUCRES Jacques a donné procuration à MALEN Serge.

Absent excusé :

ORLANDI Pascal.

Secrétaire de séance :

CUP Christine.

Nature de l'acte : 4.2.1 créations et transformations d'emplois contractuels

DELIBERATION N° 2024-09-74

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – AGENTS CONTRACTUELS –
CREATION DE POSTES**

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 332-23.1 et L. 332-23.2,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de procéder aux créations de postes pour les agents contractuels.

Suite à l'ouverture d'une classe à l'école maternelle et en raison de plusieurs départs d'agents contractuels, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer les postes sur emplois non permanents suivants pour assurer le bon fonctionnement des services :

| | Nombre | Catégorie |
|--|--------|-----------|
| <u>Accroissement temporaire d'activité</u> | | |
| Adjoint d'animation | 1 | C |
| Agent social | 1 | C |
| Auxiliaire de puériculture de classe normale | 1 | B |
| Adjoint technique | 3 | C |

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 16 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la création des postes susvisés à compter du 1^{er} octobre 2024.

RÉSULTAT DU VOTE

| | | |
|-----------------|------------------|------------------|
| VOIX POUR 22 | VOIX CONTRE / | ABSTENTIONS 4 |
|-----------------|------------------|------------------|

SALUZZO Joëlle
COSTE Josiane
FILLIERE Thierry
PENALVA Sylvain

Le Maire,
Serge MALEN



Secrétaire de séance
CUP Christine

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/09/2024 de la publication le 30/09/2024 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.